

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0005644

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 4456 Société : RAM  
 Actif  Pensionné(e)  Autre : MJ62A  
 Nom & Prénom : MOUBAL MOCHTAAR  
 Date de naissance : 13/12/61  
 Adresse : HABTuelle  
 Tél. : 06 61 62 23 00 Total des frais engagés : 3980,00 Dhs

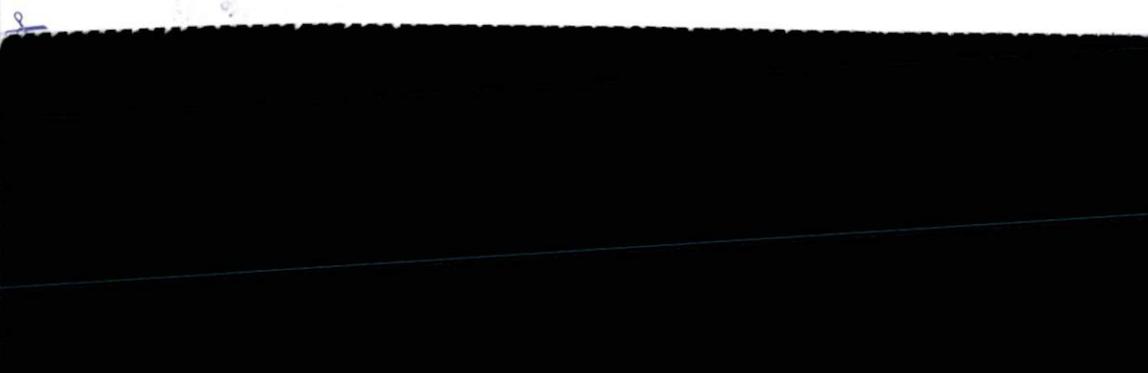
### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :  
  
 Date de consultation : 06/05/2022  
 Nom et prénom du malade : M. MOUBAL MOCHTAAR Age : \_\_\_\_\_  
 Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant  
 Nature de la maladie : ne ch refaci 006  
 Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : \_\_\_\_\_  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : \_\_\_\_\_  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : 01 JUIN 2022

Signature de l'adhérent(e) : \_\_\_\_\_



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/05/22	G		150.00	Dr. Abdelhak BOUCHER OPHTALMOLOGISTE 70, Rue Aïch Ben Abdellah Casablanca 0522 47 33 45 / 0522 47 14 72

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>Youssef Issam</i> 1. Bd. Abdar El Ghaffar (Ex. Hay Tarik) Sidi Bernoussi - Casablanca Tél: 05 22 73 14 17	27/05/2022					<i>3830</i> 1. Abdar El Ghaffar (Ex. Hay Tarik) Sidi Bernoussi - Casablanca Tél: 05 22 73 14 17

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

D	H
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram shows a 10x10 grid of circles. The circles are numbered with integers from 1 to 8. The numbers are arranged as follows:

- Row 1: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10
- Row 2: 2, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9
- Row 3: 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 1, 2
- Row 4: 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 1, 2, 3
- Row 5: 5, 6, 7, 8, 9, 10, 1, 2, 3, 4
- Row 6: 6, 7, 8, 9, 10, 1, 2, 3, 4, 5
- Row 7: 7, 8, 9, 10, 1, 2, 3, 4, 5, 6
- Row 8: 8, 9, 10, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
- Row 9: 9, 10, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8
- Row 10: 10, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9

Arrows labeled 'H' and 'D' point to specific features of the grid.

#### **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ADELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

# كتور عبد الحق بوشطة.

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين-عدسة الاتصال-الليزر-angiographie

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

70، زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء

05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الهاتف: 72

Casablanca le .....

06/05/2022

الدار البيضاء في

Hôpital

MOKHTAR

Dr. Abdelhak BOUCHTA  
OPHTHALMOLOGISTE  
70, Rue Allah Ben Abdellah  
Casablanca

Tél.: 0522 47 33 45/0522 47 14 72

MONTURE TRUE organique magne

U = OD: -0,75 (-1,50 ± 115)  
DS: -0,25 (-2,25 ± 113)

anti reflet

VR

- a additif

Optique Issam  
61, Bd. Abid El Ghaffari (Ex Hay Tarik)  
Sidi Bernoussi - Casablanca  
Tel: 05 22 73 14 17

OD: +3,00

DS: +3,00

Dr. Abdelhak BOUCHTA  
OPHTHALMOLOGISTE  
70, Rue Allah Ben Abdellah  
Casablanca  
Tél.: 0522 47 33 45/0522 47 14 72

# MEDICALE ET SOLAIRE

181, Bd Abidar El Ghaffari (EX. Hay Tarik)

Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél. : 05 22 73 14 17

Registre de Commerce : 214.982

INP : 095450252

ICE : 001770371000031

IF : 54502520



## نظارات عصام Optique ISSAM

Casablanca, le 27/05/2022

M. SOUHAIL  
SOUKATA

**FACTURE N° 000180**

Ordonnance de Mr. le Docteur

ABDEL JAK BOUCHTA

N° de nomenclature

Correspondant

A la prescription

OD =

11.32

OG =

11.32

VL. OD : axe 115 cyl -1,50 sph -0,75  
OG : axe 110 cyl -2,00 sph -0,25

VP. OD : axe - cyl add sph +3  
OG : axe - cyl add sph +3

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
1	Montures <u>Opteligne</u>		<u>700,00</u>
2	Verres <u>Folpreni 100</u> <u>glenfin 100 ast. refl. 66</u>		<u>3130,00</u>
	Etuis		
<b>Total (en)</b>			<b><u>3830,00</u></b>

La Présente Facture à la Somme de :

Trois mille trois cent trente dirhams

optique ISSAM

181, Bd. Abidar El Ghaffari (Ex. Hay Tarik)

Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél: 05 22 73 14 17